



FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE SUBSTANCES NOUVELLES pour les substances chimiques et les polymères

Le présent formulaire sert à recueillir les renseignements exigés par le [Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles \(substances chimiques et polymères\)](#) [le Règlement] de la [Loi canadienne sur la protection de l'environnement \(1999\)](#) [la Loi].

Prière d'envoyer la déclaration au :

Centre d'assistance du Gestionnaire d'information à guichet unique : <https://ec.ss.ec.gc.ca>

Courriel: substances@ec.gc.ca

Livraison par messager / adresse postale :

Directeur exécutif, Division de la priorisation, de l'évaluation et de la coordination des substances
Environnement et Changement climatique Canada
351, boulevard Saint-Joseph
Place Vincent Massey
Gatineau (Québec) K1A 0H3 (Utiliser J8Y3Z5 pour les messager)

Réservé au Ministère

Numéro de référence de DSN:

N° de référence du FP :

Date de réception (AAAA/MM/JJ):

Nombre total de pages :

Vous pouvez reproduire le présent formulaire, en tout ou en partie, à des fins de déclaration. Ce formulaire est disponible en format électronique sur le [site Web du Programme des substances nouvelles](#).

Des instructions détaillées pour remplir ce formulaire de déclaration sont disponibles dans la partie 6 du [Document d'orientation pour le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles \(substances chimiques et polymères\)](#) [Document d'orientation].

Partie A – Exigences relatives aux renseignements administratifs et liés à la dénomination de la substance

Partie B – Exigences relatives aux renseignements techniques

Partie C – Exigences supplémentaires en matière de renseignements sur les substances biochimiques et les biopolymères

Partie D – Exigences relatives aux renseignements supplémentaires

Partie E – Renseignements sur l'exposition humaine et environnementale (connus et prévus)

[Annexe I : Formulaire de paiement de droits pour les substances nouvelles](#)

[Annexe II : Codes d'utilisation fonctionnelle des substances](#)

[Annexe III : Codes d'application](#)

[Annexe IV : Codes de données, pièces jointes et renseignements confidentiels](#)

This form is available in English, upon request, by contacting the Substances Management Information Line at 1-800-567-1999 (toll free in Canada) or (819) 938-3232 (for callers outside of Canada). The form is also available electronically on the [New Substances program website](#).

Partie A – Exigences relatives aux renseignements administratifs et liés à la dénomination de la substance

(section 6.2 du Document d'orientation)

A.1 Page de signature, demandes de confidentialité et ententes

A.1.1 Représentant du fabricant ou de l'importateur résident de la substance identifiée dans les cases A.2 ou A.3 (déclarant)

Attestation :

Par la présente, je, soussigné(e), déclare, en me fondant sur les renseignements en ma possession et au meilleur de mes connaissances, que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire ainsi que toute feuille ci-jointe sont exacts et complets, et que je serai responsable de conserver tous les renseignements et les données à l'appui pour une période de cinq ans conformément à l'article 13 du Règlement.

Nom de la personne	Titre	Date (AAAA/MM/JJ)
Signature :		

A.1.2 Agent de l'importateur non résident de la substance identifiée dans la case A.4 (agent canadien)

Attestation :

Par la présente, je, soussigné(e), déclare, en me fondant sur les renseignements en ma possession et au meilleur de mes connaissances, que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire ainsi que toute feuille ci-jointe par le déclarant (la personne indiquée à la case A.3.), sont exacts et complets; je comprends que le Programme des substances nouvelles (SN) m'enverra, en tant qu' « agent canadien », tous les avis et la correspondance. Je serai aussi responsable de conserver tous les renseignements et les données à l'appui pour une période de cinq ans conformément à l'article 13 du Règlement.

Nom de la personne	Titre	Date (AAAA/MM/JJ)
Signature :		

A.1.3 Énoncé des responsabilités du fabricant en sous-traitance identifiée dans la case A.7 :

Par la présence, j'accepte les responsabilités en matière d'observations de la loi liées à la fabrication de la substance déclarée et à tout rejet accidentel de celle-ci.

Nom de la personne	Titre	Date (AAAA/MM/JJ)
Signature :		

A.1.4 Droits versés (s'il y a lieu) : _____ \$ (remplir l'appendice I – Formulaire de paiement de droits pour les substances nouvelles)

A.1.5 Demandes de confidentialité :

Nom du fabricant ou de l'importateur (cases A.1.1-1.3 et A.2-A.6)	<input type="checkbox"/>	Quantité de la substance (cases A.10-A.11)	<input type="checkbox"/>	Activité avec la substance (cases A.12 et A.7-A.8)	<input type="checkbox"/>
Utilisations envisagées de la substance (cases A.15.1-A15.6)	<input type="checkbox"/>	Identité de la substance (cases A.16-A.17 et A.19-A.28) Si elle est cochée, remplir la case A.18			<input type="checkbox"/>

Justification concernant la demande de confidentialité (cocher tout ce qui s'applique) :

En vertu de l'article 313 de la Loi, quiconque fournit des renseignements peut demander qu'une partie ou la totalité des renseignements fournis soient considérés comme confidentiels. Si vous avez présenté une demande de confidentialité à l'égard de cette substance, justifiez votre demande.

1. Il s'agit d'un secret industriel.	<input type="checkbox"/>
2. Il s'agit de renseignements de nature financière, commerciale, scientifique ou technique qui sont toujours traités de façon confidentielle.	<input type="checkbox"/>
3. On peut raisonnablement s'attendre à ce que leur divulgation entraîne des pertes ou des gains financier importants ou encore à ce qu'elle soit préjudiciable à la position concurrentielle.	<input type="checkbox"/>
4. On peut raisonnablement s'attendre à ce que leur divulgation nuise à des négociations d'ordre contractuel ou autre.	<input type="checkbox"/>

A.1.6 Entente de divulgation limitée (facultatif) :

La personne qui fabrique ou importe la substance autorise par la présente le ministre de l'Environnement et Changement climatique à divulguer les renseignements concernant la substance, y compris les renseignements pour lesquels une demande de confidentialité est présentée, aux divisions de gestion des produits chimiques de l'Agence de protection environnementale des États-Unis (United States Environmental Protection Agency - US EPA), de l'Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency - ECHA) ou du Système australien de déclaration des produits chimiques industriels (Australian Industrial Chemicals Introduction Scheme - AICIS). La personne accorde cette autorisation limitée de divulgation en sachant et en croyant que l'US EPA, l'ECHA, le AICIS et le Programme des SN fourniront aux renseignements toute la protection à laquelle ils ont droit en vertu des lois applicables.

Autorisation de divulgation aux organismes suivants : US EPA ECHA AICIS

Divulgation non autorisée

A.1.7 Entente de partage de renseignements (facultatif) :

Par la présente, j'autorise le ministre de l'Environnement à donner le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne-resource technique indiquée à la section A.6 du formulaire à quiconque a fourni au ministre : 1) de la documentation attestant avoir l'intention de fabriquer ou d'importer la substance indiquée à la section A.17 du présent formulaire et 2) une attestation permettant au ministre de divulguer le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de sa personne-resource.

Partie A – Exigences relatives aux renseignements administratifs et liés à la dénomination de la substance
(section 6.2 du Document d'orientation)

A.2 Siège social du fabricant résident ou de l'importateur résident (principale adresse d'affaires au Canada) : (si le fabricant ou l'importateur n'est pas situé au Canada, aller à la case A.3)		
Nom et titre de la personne-ressource :		Numéro d'entreprise fédéral du Canada :
Nom de l'entreprise :		Rue :
Ville :	Province :	Code postal :
Nº de téléphone :	Courriel :	
Langue de correspondance préférée :		Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/>
A.3 Siège social de l'importateur non-résident (s'il y a lieu, fournir les renseignements exigés à la case A.4) :		
Nom et titre de la personne-ressource :		
Nom de l'entreprise :		Rue :
Ville :	État / pays :	Code postal :
Nº de téléphone :	Courriel :	
Langue de correspondance préférée :		Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/>
A.4 Agent canadien de l'importateur non-résident (nécessaire si la case A.3 est remplie) :		
Nom et titre de la personne-ressource :		Numéro d'entreprise fédéral du Canada :
Nom de l'entreprise :		Rue :
Ville :	Province :	Code postal :
Nº de téléphone :	Courriel :	
Langue de correspondance préférée :		Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/>
A.5 Tiers fournisseur de renseignements (nécessaire seulement si les renseignements sont fournis au Programme des SN directement par un tiers) :		
Nom et titre de la personne-ressource :		Numéro d'entreprise fédéral du Canada (s'il y a lieu) :
Nom de l'entreprise :		Rue :
Ville :	État / pays :	Code postal :
Nº de téléphone :	Courriel :	
Langue de correspondance préférée :		Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/>
A.6 Personne-ressource technique (nom d'une personne qui peut répondre aux questions techniques concernant les renseignements fournis) :		
Nom et titre de la personne-ressource :		Numéro d'entreprise fédéral du Canada (s'il y a lieu) :
Nom de l'entreprise :		Rue :
Ville :	État / pays :	Code postal :
Nº de téléphone :	Autre nº de téléphone :	Courriel :
Langue de correspondance préférée :		Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/>

Partie A – Exigences relatives aux renseignements administratifs et liés à la dénomination de la substance
(section 6.2 du Document d'orientation)

A.7 Site de fabrication proposé au Canada, y compris les renseignements sur le fabricant en sous-traitance :			
Nom et titre de la personne-ressource :		Numéro d'entreprise fédéral du Canada (s'il y a lieu) :	
Nom de l'entreprise de fabrication :		Rue :	
Ville :	Province :	Code postal :	
Nº de téléphone :	Autre nº de téléphone :	Courriel :	
Cette substance est fabriquée en sous-traitance (si coché, compléter la case A.1.3) <input type="checkbox"/>			
A.8 Port d'entrée au Canada proposé :			
Port d'entrée :			
Ville :	Province :		
Si l'information dans la case A.8 est une pièce jointe, indiquer le numéro de la pièce jointe : _____			
A.9 Nº de Déclaration de substances nouvelles antérieur / Nº de Consultation avant déclaration ou autres mécanismes de consultation établis : (Cocher ci-dessous si aucun) Aucun <input type="checkbox"/>	Processus	Numéro	Date (AAAA/MM/JJ)
A.10 Quantité (quantité en kg/an qui a entraîné l'obligation de déclarer) :			
100 kg <input type="checkbox"/>	1 000 kg <input type="checkbox"/>	10 000 kg <input type="checkbox"/>	50 000 kg <input type="checkbox"/>
A.11 Date à laquelle la quantité inscrite à la case A.10 devrait être dépassée (AAAA/MM/JJ) : _____			
A.12 Activité : Fabrication <input type="checkbox"/> Importation <input type="checkbox"/> Fabrication et importation <input type="checkbox"/>			
A.13 Type de substance : Substance chimique <input type="checkbox"/> Polymère <input type="checkbox"/> Tous les réactifs figurent sur la Liste intérieure <input type="checkbox"/> ou la Liste extérieure <input type="checkbox"/> (cocher toutes les réponses qui s'appliquent) Substance biochimique <input type="checkbox"/> Biopolymère <input type="checkbox"/> Satisfait aux critères de polymère ERR¹ <input type="checkbox"/> Recherche et développement <input type="checkbox"/> Confinée, exportation seulement <input type="checkbox"/> Substances confinées à l'exportation <input type="checkbox"/> Nanomatériaux ² <input type="checkbox"/> UVCB ³ <input type="checkbox"/> Figure sur la Liste extérieure ou sur la partie confidentielle de la Liste extérieure <input type="checkbox"/> numéro d'identification confidentielle: _____.			
A.14 Numéro de l'annexe : Catégorie spéciale : 1 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> Substance chimique/biochimique : 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> Polymère/biopolymère : 9 <input type="checkbox"/> 10 <input type="checkbox"/> 11 <input type="checkbox"/> Substance biochimique/biopolymère ⁴ : 2 <input type="checkbox"/>			

¹ ERR est l'acronyme d'exigence réglementaire réduite (critères établis pour les polymères).

² Voir la section 3.3.1.4 et à l'appendice 10 du Document d'orientation.

³ Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques (substances of Unknown or Variable composition Complex reaction products or Biological materials – UVCB).

⁴ Les DSN pour les substances déclarées qui sont des substances biochimiques ou des biopolymères doivent aussi contenir des renseignements spécifiés à l'annexe 2 du Règlement. L'annexe 2 n'est pas une annexe autonome.

Partie A – Exigences relatives aux renseignements administratifs et liés à la dénomination de la substance (section 6.2 du Document d'orientation)

A.15.1 Utilisations envisagées de la substance (ceci est exigé pour toutes les substances assujetties à une annexe du Règlement)	
A.15.2 S'il est connu, préciser le code d'utilisation fonctionnelle de cette substance (voir l'appendice II)	
A.15.3 S'il est connu, préciser le code d'application de cette substance (voir l'appendice III)	
A.15.4 S'il est connu, préciser le code du système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de cette substance	
<p>A.15.5 Choisir l'une des options suivantes :</p> <p>Cette substance est destinée à être fabriquée ou importée <u>uniquement</u> aux fins d'utilisation dans des produits réglementés en vertu de la Loi sur les aliments et drogues (LAD)⁵. <input type="checkbox"/></p> <p>Cette substance est destinée à être fabriquée ou importée aux fins d'utilisation industrielles, commerciales ou par les consommateurs <u>autre qu'aux</u> fins d'utilisation dans des produits réglementés en vertu de la LAD⁶. <input type="checkbox"/></p> <p>Cette substance est destinée à être fabriquée ou importée aux fins d'utilisation dans des produits réglementés en vertu de la LAD <u>et</u> dans des produits industriels, commerciaux ou de consommation (double usage)⁷. <input type="checkbox"/></p>	
<p>A.15.6 La substance vise-t-elle à remplacer une autre substance ou un autre groupe de substances? (facultatif) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Dans l'affirmative, veuillez fournir les renseignements suivants (s'ils sont disponibles) :</p> <p>Dénomination chimique des substances remplacées : _____</p> <p>Numéro(s) d'enregistrement du Chemical Abstracts Services (CAS) des substances remplacées : _____</p> <p>Les avantage(s) ou le(s) motif(s) du remplacement (p. ex. remplace une substance toxique, atténue l'impact des changements climatiques ou remplace une substance appauvrissant la couche d'ozone) :</p>	
A.16 Nº d'enregistrement du CAS (ceci est exigé pour toutes les substances assujetties à une annexe du Règlement) :	
A.17 Dénomination chimique explicite de la substance⁷ (ceci est exigé pour toutes les substances assujetties à une annexe du Règlement) :	
<p>Nomenclature : CAS <input type="checkbox"/> UICPA <input type="checkbox"/></p> <p>A.18 Dénomination maquillée proposée⁸ (si elle est fournie, cocher la case « Identité de la substance » dans la case A.1.5) :</p>	
<p>Maquillage multiple <input type="checkbox"/> Justification annexée <input type="checkbox"/> Nº de la pièce jointe : _____</p>	

⁵ Il n'y a pas de droits à verser pour cette DSN.

⁶ Des droits sont exigés pour cette DSN.

⁷ La dénomination d'une UVCB peut inclure une description de la synthèse (comme l'acétylation ou l'hydrolyse alcaline)

⁸ Pour les exigences de renseignement qui concernent les demandes de dénominations maquillées, consulter la partie 7.2.2 du Document d'orientation. Noter que des justifications telles que celles décrites à la partie 7.2.2-3 du Document d'orientation sont exigées pour chaque demande de dénomination maquillée. Dans le cas d'un maquillage multiple, les déclarants doivent fournir une justification supplémentaire telle que décrite à l'appendice 5.4 du Document d'orientation.

Partie A – Exigences relatives aux renseignements administratifs et liés à la dénomination de la substance (section 6.2 du Document d'orientation)

A.19 Noms commerciaux connus ou synonymes de la dénomination chimique explicite de la substance, y compris les codes internes et la dénomination des substances d'essai (fournir des renseignements dans la case A.25) (ceci est exigé pour toutes les substances assujetties à une annexe du Règlement) :

Nom ou identificateur	% massique de la substance déclarée	Renseignements confidentiels ⁹
		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Si l'information dans la case A.19 est une pièce jointe, indiquer le numéro de la pièce jointe : _____

A.20 Composition des UVCB (précurseurs immédiats et composants majeurs ou clés prévus)

(fournir si «UVCB» est coché dans la case A.13) :

Dénomination de la substance	Numéro d'enregistrement du CAS	Gamme des compositions possibles exprimé en %.

Si l'information dans la case A.19 est une pièce jointe, indiquer le numéro de la pièce jointe : _____

A.21 Formule développée de la substance, si possible, ou formule semi-développée

(ces renseignements sont exigés pour les substances assujetties aux annexes 1, 3, 5, 6, 9, 10 et 11 du Règlement) :

Si l'information dans la case A.21 est une pièce jointe, indiquer le numéro de la pièce jointe : _____

Polymère ERR : Plan de réaction annexé N° de la pièce jointe : _____

A.22 Formule moléculaire (ces renseignements sont exigés pour les substances assujetties aux annexes 1, 3, 5, 6, 9, 10 et 11 du Règlement) :

A.23 Masse moléculaire en grammes (ces renseignements sont exigés pour les substances assujetties aux annexes 1, 5 et 6 du Règlement) :

A.24 Monomères et réactifs (ces renseignements sont exigés pour les substances assujetties aux annexes 3, 9, 10 et 11 du Règlement) :

Dénomination de la substance	Numéro d'enregistrement du CAS	% massique

100 %

Si l'information dans la case A.24 est une pièce jointe, indiquer le numéro de la pièce jointe : _____

⁹ Les noms commerciaux ou noms couramment employés ne sont généralement pas jugés confidentiels. Veuillez-vous référer à la section 7.2.1.1 du Document d'orientation.

Partie A – Exigences relatives aux renseignements administratifs et liés à la dénomination de la substance (section 6.2 du Document d'orientation)

A.25 Additifs, stabilisateurs et solvants présents lors des essais pour chaque nom ou dénomination figurant dans la case A.19
(ces renseignements sont exigés pour les substances assujetties aux annexes 1, 3, 5, 6, 9, 10 et 11 du Règlement) :

Nom ou identifiant de la substance d'essai à la case A.19	Additifs, stabilisateurs et solvants		
	Dénomination de la substance	Numéro d'enregistrement du CAS	% massique

Si l'information dans la case A.25 est une pièce jointe, indiquer le numéro de la pièce jointe : _____

A.26 Degré de pureté de la composition de qualité technique (ces renseignements sont exigés pour les substances assujetties aux annexes 1, 5 et 6 du Règlement) :

A.27 Impuretés et leur concentration massique (ces renseignements sont exigés pour les substances assujetties aux annexes 1, 3, 5, 6, 9, 10 et 11 du Règlement) :

Dénomination de la substance	Numéro d'enregistrement du CAS	% massique

Si l'information dans la case A.27 est une pièce jointe, indiquer le numéro de la pièce jointe : _____

A.28 Fiche de données de sécurité (si elle est disponible, cette fiche est exigée pour toutes les substances assujetties à une annexe du Règlement, quelle qu'elle soit) :

N° de la pièce jointe : _____

Partie B – Exigences relatives aux renseignements techniques

(consulter la section 6.3 du Document d'orientation et l'appendice IV pour des explications sur l'utilisation de chaque colonne)

Si vous présentez une demande de confidentialité à l'égard des renseignements exigés sous la partie B, veuillez indiquer la raison qui appuie la demande en sélectionnant un ou plusieurs des quatre critères énumérés à la case A.1.5	1. <input type="checkbox"/> 2. <input type="checkbox"/> 3. <input type="checkbox"/> 4. <input type="checkbox"/>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

B.1 Propriétés physico-chimiques	Exigence de l'annexe	Code de données¹⁰	Valeur et conditions	Nº de la pièce jointe	Renseignements confidentiels
Point de fusion	5, 6		°C		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Point d'ébullition	5, 6		°C		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Solubilité dans l'eau ¹¹	5, 6		g/L à °C		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Extractibilité dans l'eau	10, 11		% 100% disponible dans l'eau <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Pression de vapeur	5, 6		à °C		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Densité	5, 6		g/cm ³ à °C		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Coefficient de partage octanol-eau	5, 6, 10, 11				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Hydrolyse en fonction du pH ¹²	6, 10, 11				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Biodégradabilité immédiate	5, 6, 11				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Adsorption-désorption ¹³	6				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Spectroscopie	IR <input type="checkbox"/> UV <input type="checkbox"/> RMN <input type="checkbox"/> Masse <input type="checkbox"/>	6			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Conçu pour se disperser dans l'eau	3, 10, 11		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
État physique	3, 10, 11				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Masse moléculaire moyenne en nombre ¹³	3, 9, 10, 11				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
% massique < 1 000 daltons ¹⁴	3, 9, 10, 11				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
% massique < 500 daltons ¹⁴	3, 9, 10, 11				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

B.2 Renseignements sur l'écotoxicité¹⁵	Exigence de l'annexe	Code de données¹⁰	Valeur et conditions	Nº de la pièce jointe	Renseignements confidentiels
Toxicité aigüe en milieu aquatique Poisson <input type="checkbox"/> Daphnie <input type="checkbox"/> Algues <input type="checkbox"/>	5, 10, 11				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Deuxième toxicité aigüe en milieu aquatique Poisson <input type="checkbox"/> Daphnie <input type="checkbox"/> Algues <input type="checkbox"/>	6, 11				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Troisième toxicité aigüe en milieu aquatique Poisson <input type="checkbox"/> Daphnie <input type="checkbox"/> Algues <input type="checkbox"/>	6				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

¹⁰ Pour des renseignements sur les demandes de dérogation, consulter la section 8.7 et l'appendice 6 du Document d'orientation.

¹¹ Pour les nanomatériaux, consulter la section 6.3.1.3 du Document d'orientation.

¹² Consulter les paragraphes 7(2), 7(3), 11(2) et 11(3) du Règlement pour déterminer si ces données d'essai sont requises avant de dépasser 50 000 kg/an.

¹³ Pour des renseignements sur les exigences liées à la présentation des données de chromatographie sur gel perméable (Gel Permeation Chromatography - GPC) et les difficultés les plus fréquemment observées, consulter l'appendice 7 du Document d'orientation.

¹⁴ Ces renseignements ne sont pas exigés pour les substances assujetties à l'annexe 3 visant les substances destinées à la recherche et au développement.

¹⁵ Consulter la section 6.3.2.1 du Document d'orientation pour déterminer l'essai le plus approprié pour chacune des annexes du Règlement.

Partie B – Exigences relatives aux renseignements techniques

(consulter la section 6.3 du Document d'orientation et l'appendice IV pour des explications sur l'utilisation de chaque colonne)

B.3 Renseignements sur la toxicité pour la santé humaine	Exigence de l'annexe	Code de données ¹⁰	Valeur et conditions	Nº de la pièce jointe	Renseignements confidentiels
Toxicité aigüe chez les mammifères Voie orale <input type="checkbox"/> Voie cutanée <input type="checkbox"/> Inhalation <input type="checkbox"/>	5, 6, 10, 11				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Deuxième toxicité aigüe chez les mammifères Voie orale <input type="checkbox"/> Voie cutanée <input type="checkbox"/> Inhalation <input type="checkbox"/>	6				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Irritation cutanée	6, 11				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Sensibilisation cutanée	6, 11				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Toxicité à doses répétées chez les mammifères ¹⁰ Voie orale <input type="checkbox"/> Voie cutanée <input type="checkbox"/> Inhalation <input type="checkbox"/>	6, 11				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Essai <i>in vitro</i> pour déterminer la présence de mutations génétiques ^{12 16}	5, 6, 11				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Essai <i>in vitro</i> pour déterminer la présence d'aberrations chromosomiques ¹²	6, 11				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Essai de mutagénicité <i>in vivo</i> chez les mammifères pour déterminer la présence d'aberrations chromosomiques OU de mutations génétiques ¹²	6, 11				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Partie C – Exigences supplémentaires en matière de renseignements sur les substances biochimiques et les biopolymères

(consulter la section 6.4 du Document d'orientation pour les et l'appendice IV pour des explications de l'utilisation de chaque colonne)

Si vous présentez une demande de confidentialité à l'égard des renseignements exigés sous la partie C, veuillez indiquer la raison qui appuie la demande en sélectionnant un ou plusieurs des quatre critères énumérés à la case A.1.5	1. <input type="checkbox"/> 2. <input type="checkbox"/> 3. <input type="checkbox"/> 4. <input type="checkbox"/>
C.1 Renseignements exigés sur l'organisme de production	Exigence de l'annexe
Identification de l'organisme de production	1, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11
Source et historique de l'organisme de production	1, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11
Effets nocifs de l'organisme de production sur l'environnement ou la santé humaine	1, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11
Concentration de l'organisme de production viable (y compris dans les produits finis) ¹⁷	1, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11
Méthode utilisée pour séparer l'organisme de production de la substance biochimique ou du biopolymère ¹⁸	1, 3, 5, 6, 10, 11

C.2 Renseignements exigés sur les substances biochimiques et les biopolymères ¹⁹	Exigences de l'annexe	Code de données ¹⁰	Nº de la pièce jointe	Renseignements confidentiels
Produits encodés	1, 3, 5, 6, 10, 11			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Activités biologiques	1, 3, 5, 6, 10, 11			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Fonctions catalytiques	1, 3, 5, 6			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Numéro de classification des enzymes et dénomination	1, 5, 6			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Caractéristiques spécifiques des substrats	1, 3, 5, 6			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
pH et température optimaux	1, 3, 5, 6			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Constantes catalytiques K_M et K_{cat}	1, 3, 5, 6			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Cofacteurs	1, 3, 5, 6			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Activité enzymatique	1, 3, 5, 6			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

¹⁶ Pour les nanomatériaux, consulter la section 6.3.3.5 du Document d'orientation .

¹⁷ Ces renseignements ne sont exigés que pour les annexes 1 ou 3 qui concernent des substances confinées intermédiaires limitées au site qui ne sont pas fabriquées ni consommées sur le site de fabrication, ou des substances confinées destinées à l'exportation seulement.

¹⁸ Ces renseignements ne sont pas exigés pour les substances assujetties aux annexes 1 et 3 qui sont destinées à la recherche et au développement.

¹⁹ Ces renseignements ne sont pas exigés pour les substances assujetties aux annexes 1 ou 3 qui sont destinées à la recherche et au développement ou pour les substances confinées intermédiaires limitées au site qui sont fabriquées et consommées au site de fabrication.

Partie D – Exigences relatives aux renseignements supplémentaires

(section 6.5 du Document d'orientation)

<p>Si vous présentez une demande de confidentialité à l'égard des renseignements exigés sous la partie D, veuillez indiquer la raison qui appuie la demande en sélectionnant un ou plusieurs des quatre critères énumérés à la case A.1.5</p>				
			1. <input type="checkbox"/> 2. <input type="checkbox"/> 3. <input type="checkbox"/> 4. <input type="checkbox"/>	
D.1 Autres organismes	Exigences de l'annexe	Nom de l'organisme, numéro de dossier et résultats	Nº de la pièce jointe	Renseignements confidentiels
Les autres organismes gouvernementaux au Canada ou à l'étranger, leur numéro de dossier, les résultats de l'évaluation et toute mesure de gestion des risques imposée.	1, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
D.2 Autres exigences	Exigences de l'annexe	Renseignements ou données d'essai	Nº de la pièce jointe	Renseignements confidentiels
Autres renseignements et données d'essai en possession de la personne, y compris ceux énumérés dans le Règlement, mais non exigé pour l'annexe présentée.	1, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
D.3 Autres exigences concernant les nanomatériaux	Recommandé pour l'annexe	Code de données¹⁰	Nº de la pièce jointe	Renseignements confidentiels
Renseignements sur la taille des particules primaires et leur distribution granulométrique	1, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
État d'agglomération ou d'agrégation, forme, surface active, fonctionnalisation de surface, revêtement de surface et charge superficielle	1, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Solubilité dans l'eau ²⁰	5, 6			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Essai <i>in vitro</i> pour déterminer la présence de mutations génétiques dans les cellules de mammifères ²⁰	5, 6, 11			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<p>D.4 Renseignements additionnels et pièces jointes</p>				
Nom de la pièce jointe			Nº de la pièce jointe	Renseignements confidentiels
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

²⁰ Examiner les sections 6.3.1.3 et 6.3.3.5 du Document d'orientation sur les protocoles de recharge pour les nanomatériaux.
36-2622E (12/2022)

D.4 Renseignements additionnels et pièces jointes (continué)

Partie E – Renseignements sur l'exposition humaine et environnementale (connus et prévus)

(Section 6.6 du Document d'orientation)

Si vous présentez une demande de confidentialité à l'égard des renseignements exigés sous la partie E, veuillez indiquer la raison qui appuie la demande en sélectionnant un ou plusieurs des quatre critères énumérés à la case A.1.5	1. <input type="checkbox"/> 2. <input type="checkbox"/> 3. <input type="checkbox"/> 4. <input type="checkbox"/>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

E.1 Quantités annuelles prévues pour la fabrication, l'importation et l'exportation de la substance déclarée**E.1.1 Quantité de la substance fabriquée, importée et exportée**Confidentiel? Oui Non

Estimer la quantité de substance qui sera fabriquée, importée ou exportée au cours des 12 premiers mois. Estimer également la quantité maximale prévue pour toute période future de 12 mois. Déclarer la quantité de la substance pure, sans les solvants ni les autres composants si la substance se trouve dans un mélange. Pour les déclarations consolidées, indiquer les quantités pour chaque substance (ces renseignements sont exigés pour les substances assujetties à n'importe quelle annexe prescrite par le Règlement).

	Quantité des 12 premiers mois (kg/an)	Quantité maximale dans toute période de 12 mois (kg/an)
Quantité fabriquée au Canada		
Quantité importée au Canada		
Quantité prévue pour l'exportation (s'il y a lieu)		

E.1.2 Sites canadiens où se trouveront les plus grandes quantités de la substanceConfidentiel? Oui Non

Énumérer les trois sites au Canada où il est prévu que les plus grandes quantités de la substance, fabriquée ou importée par le déclarant, soient utilisées ou transformées, s'ils sont connues (ces renseignements sont exigés pour les substances chimiques assujetties aux annexes 5 ou 6 et pour les polymères non-ERR assujettis aux annexes 9, 10 ou 11 du Règlement. Pour les substances confinées qui sont intermédiaires limitées au site et assujetties aux annexes 1 ou 3 du Règlement, l'emplacement unique d'utilisation est requis).

Site	Quantité (kg/an)
Site 1 Nom de l'entreprise et adresse du site :	
Site 2 Nom de l'entreprise et adresse du site :	
Site 3 Nom de l'entreprise et adresse du site :	

Si l'information dans la case E.1.2 est une pièce jointe, indiquer le numéro de la pièce jointe : _____

E.2 Utilisations mettant en cause la substance

E.2.1 Description des activités au Canada

Confidentiel? Oui Non

Décrire toutes les activités industrielles, commerciales et par les consommateurs mettant en cause la substance au Canada (p. ex. fabrication, importation et distribution, formulation industrielle, reformulation d'un concentré, activité commerciale). Cette section vise à identifier les principales étapes du cycle de vie chimique qui seront utilisées pour évaluer le potentiel d'exposition des humains et de l'environnement. Fournir tous les renseignements demandés, dans la mesure où ils sont connues ou raisonnablement vérifiables (ces renseignements sont exigés pour les substances assujetties à n'importe quelle annexe prescrite par le Règlement).

Décrire chacune des activités industrielles, commerciales ou par les consommateurs du déclarant au Canada :

Décrire toute activité industrielle, commerciale ou par les consommateurs prévue des entreprises de transformation en aval ou des utilisateurs de la substance au Canada :

Si la substance est importée au Canada, décrire les produits importés contenant la substance déclarée (p. ex. substance déclarée pure, produit intermédiaire, produit d'utilisation finale) :

Si l'information dans la case E.2.1 est une pièce jointe, indiquer le numéro de la pièce jointe : _____

E.2.2 Utilisations finales, fonctions et concentrations prévues de la substance

Confidentiel? Oui Non

Donner la concentration ou la gamme de concentrations de la substance déclarée, dans le produit sous la forme dans laquelle il sera importé ou fabriqué au Canada (ces renseignements sont exigés pour les substances chimiques assujetties aux annexes 1, 4, 5 ou 6 et pour les polymères non-ERR assujettis aux annexes 3, 9, 10 ou 11 du Règlement) :

Indiquer et décrire chaque produit fini prévu contenant la nouvelle substance (p. ex. peinture pour bâtiment, shampoing, lubrifiant pour automobile). La fonction est liée aux propriétés physiques et chimiques inhérentes de la substance (p. ex. dégraisseur, catalyseur, plastifiant, absorbeur UV ou parfum). Le pourcentage de la quantité annuelle correspond au pourcentage de la quantité annuelle totale importée ou fabriquée pour chaque utilisation finale (ces renseignements sont exigés pour les substances assujetties à n'importe quelle annexe prescrite par le Règlement).

Produits finis contenant la substance	Fonction de la substance	Identifier l'utilisation finale en tant qu'industrielle, commerciale ou par les consommateurs	Concentration de la substance, si elle est connue ²¹	Pourcentage de la quantité annuelle

²¹ Ces renseignements sont exigés pour les substances assujetties aux annexes 1, 3, 4, 5 ou 6 et pour les polymères non-ERR assujettis aux annexes 9, 10 ou 11 du Règlement.

E.2.3 Utilisations finales, fonctions et concentrations passées et autres utilisations probables de la substanceConfidentiel? Oui Non

Identifier chacune des utilisations finales et des fonctions passées ou autres utilisations probables de la substance nouvelle. Ces utilisations et fonctions ne sont pas envisagées par le déclarant, mais il est connu qu'elles ont déjà existé ou existe dans d'autres territoires ou dans la documentation de brevet ou qu'elles sont comprises étant données les connaissances des propriétés de la substance (ces renseignements sont exigés pour les substances chimiques figurant sur la Liste extérieure et assujetties à l'annexe 5, les substances chimiques assujetties à l'annexe 6 et les polymères assujettis aux annexes 10 ou 11 du Règlement).

Produits finis contenant la substance	Fonction de la substance	Identifier l'utilisation finale en tant qu'utilisation industrielle, commerciale et/ou par les consommateurs	Concentration de la substance, si elle est connue

E.3 Exposition humaine**E.3.1 Exposition humaine directe**Confidentiel? Oui Non

Si le déclarant ne dispose pas de renseignements précis sur le potentiel d'exposition humaine, y compris celles découlant de l'utilisation de produits de consommation, les descriptions peuvent être basées sur des renseignements communiqués par des entreprises de transformation en aval et des utilisateurs de la substance ou sur les expériences découlant de l'utilisation de substances analogues. Fournir tous les renseignements demandés dans la mesure où ils sont connus ou raisonnablement vérifiables. Si peu de renseignements sont donnés, les évaluations d'exposition reposent sur des estimations prudentes (ces renseignements sont exigés pour les substances assujetties aux annexes 5 ou 6 et pour les polymères non ERR assujettis aux annexes 9, 10 ou 11 du Règlement).

Décrire les circonstances prévues et l'ampleur prévisible de l'exposition directe des humains à la substance, y compris la concentration de la substance, la durée et la fréquence de l'exposition et la voie d'exposition (cutanée, orale ou respiratoire).

La substance doit-elle être utilisée dans des produits destinés aux enfants? Oui Non
Si oui, décrire les types de produits (p. ex. shampooing, marqueurs) :

Décrire toute condition d'utilisation ou facteurs pouvant limiter l'exposition directe des humains à la substance :

Si l'information dans la case E.3.1 est une pièce jointe, indiquer le numéro de la pièce jointe : _____

E.3.2 Degré d'exposition du public élevéConfidentiel? Oui Non

Indiquer s'il est prévu que degré d'exposition du public soit élevé à la substance dans un produit, compte tenu, notamment, de la concentration de la substance, de la durée et de la fréquence d'exposition, des circonstances menant à l'exposition (p. ex. voie d'exposition) et des facteurs qui pourraient réduire l'exposition directe des humains. Dans le cas contraire, fournir des renseignements démontrant que le degré d'exposition du public ne devrait pas être élevé (ces renseignements sont exigés pour les substances assujetties aux annexes 1, 3 ou 10 du Règlement ou des substances chimiques figurant sur la Liste extérieure assujetties à l'annexe 5 du Règlement. Des données d'essais supplémentaires peuvent être exigés avant que les quantités de fabrication ou d'importation atteignent 50 000 kg/an, selon les résultats de l'évaluation de ces renseignements [voir les paragraphes 7(2), 7(3), 11(2) et 11(3) du Règlement].)

Prévoit-on que le degré d'exposition du public soit élevé à la substance contenue dans un produit? Oui Non

Dans le cas contraire, fournir des renseignements démontrant que le degré d'exposition du public ne devrait pas être élevé.

Si l'information dans la case E.3.2 est une pièce jointe, indiquer le numéro de la pièce jointe : _____

E.4 Exposition environnementale

E.4.1 Description des activités (industrielles, commerciales et par les consommateurs)

Remplir les parties E.4.1A, E.4.1B et E.4.1C pour la substance, s'il y a lieu.

Dans la plupart des cas, le déclarant aura accès à des renseignements précis sur les activités qu'il gère. Si certains renseignements ne sont pas disponibles, par exemple lorsque les activités sont contrôlées par des entreprises de transformation en aval ou des utilisateurs de la substance, les descriptions peuvent être basées sur les renseignements disponibles et l'expérience avec des substances analogues. Fournir tous les renseignements demandés dans la mesure où ils sont connus ou raisonnablement vérifiables. Si peu de renseignements sont donnés, les évaluations d'exposition reposent sur des estimations prudentes.

E.4.1A Fabrication ou transformation de la substance déclarée au Canada

Confidentiel? Oui Non

Le terme transformation de la substance déclarée peut couvrir la formulation ou le mélange de la substance.

Pour la description des activités ou le diagramme de leur déroulement, indiquer les étapes principales en mettant l'accent sur les flux de déchets et les points de rejet potentiels de la substance pendant les activités et le nettoyage de l'équipement.

Si les mêmes activités se déroulent à différents sites avec des procédés très différents, ou s'il y a plusieurs activités, le tableau peut être reproduit pour déclarer les renseignements (ces renseignements sont exigés pour les substances fabriquées au Canada assujetties à n'importe quelle annexe prescrite par le Règlement).

Nombre de sites :

Activités d'exploitation par lot	Quantité maximale (kg/lot)	Nombre maximale de lots/jour	Nombre maximale de lots/mois
Activité en continu	Quantité maximale (kg/jour)	Nombre maximale de jours/mois	

Fournir une description des activités ou du diagramme :

Fournir une brève description des méthodes utilisées pour nettoyer l'équipement de production, les voies de transport et les récipients (p. ex. aspiration, lavage à l'eau, lavage avec des solvants organiques) et la fréquence de nettoyage maximale (p. ex. chaque mois, après chaque lot).

Si l'information dans la case E.4.1A est une pièce jointe, indiquer le numéro de la pièce jointe : _____

E.4.1B Utilisations industrielles et commerciales

Confidentiel? Oui Non

Décrire les utilisations industrielles ou commerciales de la substance. Les utilisations commerciales comprennent, par exemple, la peinture de pièces automobiles, l'application de revêtements intérieurs de tuyaux et la lubrification d'équipement. Les utilisations commerciales comprennent, par exemple, le nettoyage à sec, les lave-autos et l'entretien des véhicules (ces renseignements sont exigés pour les substances à utilisations industrielles et commerciales assujetties à n'importe quelle annexe prescrite par le Règlement).	Quantité maximale (kg/jour)

Fournir une brève description des méthodes utilisées pour nettoyer l'équipement de production, les voies de transport et les récipients (p. ex. aspiration sous vide, lavage à l'eau, lavage avec des solvants organiques) et la fréquence de nettoyage maximale (p. ex. chaque mois, par lot).

Si l'information dans la case E.4.1B est une pièce jointe, indiquer le numéro de la pièce jointe : _____

E.4.1C Utilisations par les consommateursConfidentiel? Oui Non

Décrire les utilisations par les consommateurs de la substance. Ces utilisations comprennent, par exemple, le lavage de la vaisselle ou le changement d'huile à faire soi-même (ces renseignements sont exigés pour les substances destinées aux utilisations par les consommateurs assujetties à n'importe quelle annexe prescrite par le Règlement).	Quantité maximale (kg/jour)
Si l'information dans la case E.4.1C est une pièce jointe, indiquer le numéro de la pièce jointe : _____	

E.4.2 Description des activités de transport et d'entreposageConfidentiel? Oui Non

Dans la plupart des cas, le déclarant aura accès à des renseignements précis sur les activités qu'il gère. Si certains renseignements ne sont pas disponibles, par exemple lorsque les activités sont contrôlées par des entreprises de transformation en aval ou des utilisateurs de la substance, les descriptions peuvent être basées sur les renseignements disponibles et l'expérience avec des substances analogues. Fournir tous les renseignements demandés dans la mesure où ils sont connus ou raisonnablement vérifiables. Si peu de renseignements sont donnés, les évaluations d'exposition reposent sur des estimations prudentes. (ces renseignements sont exigés pour les substances chimiques assujetties aux annexes 1, 5 ou 6, du Règlement ou les polymères assujettis aux annexes 3, 10 ou 11 du Règlement).
Fournir les modes de transport et d'entreposage prévus de la substance déclarée (p. ex. avion, train, camion) :
Décrire la taille et le type du ou des contenants utilisés pour transporter ou entreposer la substance déclarée (p. ex. camion-citerne, réservoir portatif, barils) :
Préciser le pourcentage de la quantité annuelle transportée ou entreposée dans chaque type de contenant :
Indiquer la quantité ou le pourcentage de substance restant sous forme de résidu dans chaque type de contenant après utilisation :
Les conteneurs de transport ou d'entreposage sont-ils nettoyés au Canada? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, décrire les méthodes utilisées pour le nettoyage (p. ex. aspiration, lavage à l'eau, lavage aux solvants organiques) et la fréquence de nettoyage (p. ex. 10 barils par jour) pour chaque type de contenant :
Si l'information dans la case E.4.2 est une pièce jointe, indiquer le numéro de la pièce jointe : _____

E.4.3 Limitation de l'exposition environnementaleConfidentiel? Oui Non

Décrire tous les facteurs qui pourraient limiter l'exposition environnementale à la substance (p. ex. incinération, traitement chimique, pratiques de prévention de la pollution, recyclage, exigences réglementaires existantes), y compris le traitement sur place (ces renseignements sont exigés pour les substances chimiques figurant sur la Liste extérieure et assujetties à l'annexe 5, les substances chimiques assujetties à l'annexe 6 et les polymères assujettis aux annexes 10 ou 11 du Règlement) :
Décrire les méthodes recommandées pour la destruction ou l'élimination de la substance (ces renseignements sont exigés pour les substances chimiques assujetties aux annexes 1, 5 ou 6, du Règlement ou les polymères assujettis aux annexes 3, 10 ou 11 du Règlement) :

E.4.4 Manipulation des déchets contenant la substanceConfidentiel? Oui Non

Fournir les renseignements suivants sur les rejets de la substance provenant d'activités menées au Canada. Les rejets provenant des procédés opérationnels et du nettoyage de l'équipement et des récipients de transport et d'entreposage doivent être inclus.

Des déchets contenant la substance sont-ils produits? (ces renseignements sont exigés pour les substances chimiques assujetties aux annexes 1, 5 ou 6, du Règlement ou les polymères assujettis aux annexes 3, 10 ou 11 du Règlement)

Non **Solide** **Liquide** **Gazeux**

Si non, fournir une explication pourquoi il n'y a aucune production de déchets contenant la substance :

<p>Y a-t-il un rejet direct de déchets contenant la substance dans l'environnement? (ces renseignements sont exigés pour les substances chimiques assujetties aux annexes 1, 5 ou 6, du Règlement ou les polymères assujettis à l'annexe 3 ou 11 du Règlement)</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, fournir :</p>	<p>Les composantes de l'environnement dans lesquelles la substance sera rejetée (p. ex. plan d'eau récepteur, terres agricoles, air)</p>	
	<p>La vitesse maximale de rejet de la substance (p. ex. kg/jour) et la fréquence maximale de rejet (p. ex. jour/mois)</p>	
<p>Prévoit-on que les déchets contenant la substance seront rejetés dans une usine municipale de traitement des eaux usées? (ces renseignements sont exigés pour les substances chimiques assujetties aux annexes 1, 5 ou 6, du Règlement ou les polymères assujettis à l'annexe 3 ou 11 du Règlement)</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, fournir :</p>	<p>Identification du plan d'eau récepteur</p>	
	<p>Vitesse (p. ex. kg/jour) et fréquence maximale (p. ex. jour/mois) de rejet de la substance</p>	
<p>D'autres méthodes de traitement ou d'élimination sont-elles appliquées à la substance au Canada (p. ex. injection en puits profond)? (ces renseignements sont exigés pour les substances chimiques assujetties aux annexes 1, 5 ou 6, du Règlement ou les polymères assujettis à l'annexe 3 ou 11 du Règlement)</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, fournir :</p>	<p>Brève description de la méthode de traitement ou d'élimination</p>	

E.4.5 Rejets dans l'environnement aquatique en grande quantitéConfidentiel? Oui Non

Indiquer s'il est prévu que la substance soit rejetée dans l'environnement aquatique en une quantité supérieure à 3 kg par jour par site, la moyenne devant être calculée sur une base mensuelle et après traitement des eaux usées (rejets dans l'environnement en grande quantité). Si le rejet est égal ou inférieur à 3 kg par jour par site, fournir les données qui permettent d'estimer la quantité rejetée (ces renseignements sont exigés pour les substances chimiques figurant sur la Liste extérieure et assujetties à l'annexe 5 du Règlement ou les polymères assujettis à l'annexe 10 du Règlement. D'autres données d'essais pourraient être nécessaires avant que les quantités fabriquées ou importées dépassent 50 000 kg/an, selon les résultats de l'évaluation de ces renseignements [voir les paragraphes 7(2), 7(3), 11(2) et 11(3) du Règlement]).

La substance répond-elle à la définition de rejets dans l'environnement en grande quantité? Oui **Non**

Si non, fournir des renseignements à l'appui de la quantité rejetée.

Si l'information dans la case E.4.5 est une pièce jointe, indiquer le numéro de la pièce jointe : _____